



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le 1^{er} octobre 2019

Communiqué de presse

Situation hydrologique du Puy-de-Dôme :

Maintien de l'alerte renforcée sur l'ensemble du département, mobilisation des acteurs sur une stratégie départementale de l'eau.

Situation hydrologique :

La Préfète du Puy-de-Dôme a réuni de nouveau le 1^{er} octobre 2019, le comité de suivi hydrologique.

Malgré les quelques précipitations de 10 à 35 mm par secteurs entre les 22 et 25 septembre, la situation globale n'a pas évolué. Même si les débits des cours d'eau se sont améliorés momentanément, ceux-ci restent dans une situation très préoccupante et l'effet n'a pas été ressenti au niveau des nappes phréatiques dont les niveaux ont atteint des records jamais connus (Chaîne des Puys et nappe alluviale de l'Allier).

Les principaux cours d'eau, dont le débit est suivi quotidiennement, montrent des valeurs très faibles (Alagnon, Dore, Cher) et les cours d'eau secondaires comme le Jauron, le Sioulet et l'Ailloux ou les autres affluents tels que la Morge, l'Eau Mère et les Couzes Pavin et d'Ardes connaissent également des débits particulièrement bas.

Les prévisions météorologiques de Météo-France pour la quinzaine à venir prévoient des températures autour de 20°C et une absence de précipitation.

Face au déficit pluviométrique qui va se prolonger, la situation hydrologique, Madame la Préfète a donc décidé de maintenir les mesures de restriction suivantes jusqu'au 30 novembre 2019 :

- **Niveau d'alerte renforcée sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme**, à partir des réseaux d'adduction d'eau potable, sont interdits :
 - l'alimentation des fontaines
 - le lavage des voitures
 - le remplissage des piscines individuelles
 - l'arrosage des espaces verts
 - l'arrosage des voies publiques
 - le nettoyage des bâtiments, hangars, locaux de stockage
 - la manœuvre des bouches à incendie
 - de **8h à 20h** l'arrosage de plants, massifs de fleurs, potagers, greens, aire de jeux
- **Niveau d'Alerte renforcée à l'échelle des bassins de la Dore, et de l'Alagnon** : interdiction de prélèvements dans le milieu naturel de 8h à 20h (ou restriction équivalente de 50 % du débit prélevé par tours d'eau collectifs), interdiction de remplissage de plans d'eau, mise en place des plans d'utilisation rationnelle de l'eau pour les ICPE...
- **Niveau de crise à l'échelle du bassin du Cher amont** : interdiction de tous les prélèvements à l'exception de ceux répondant aux exigences de santé, de salubrité publique, de sécurité civile et d'alimentation en eau potable de la population. Il est interdit

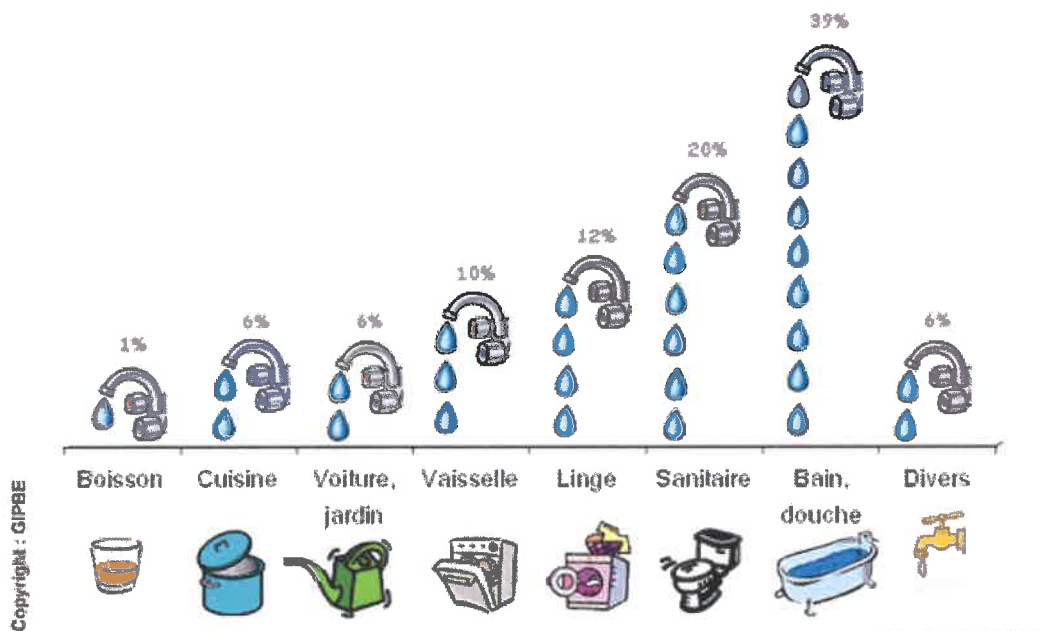
d'utiliser l'eau potable pour d'autres usages que l'alimentation en eau potable de la population, l'abreuvement des animaux, la santé, la salubrité publique et la sécurité civile.

Le suivi de la consommation pour les usages économiques se poursuit, notamment l'irrigation qui arrive à son terme. Il est important aujourd'hui de prendre toutes les mesures au niveau de chaque citoyen pour éviter les gaspillages d'eau. Chacun doit faire preuve de civisme pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau, bien commun et précieux pour tous les usagers.

Les 8 gestes à suivre pour une gestion économe de l'eau :

- 1) **Je ferme le robinet pendant le nettoyage des mains, le brossage des dents, le rasage...**
- 2) **Je prends des douches** : je consomme ainsi 50 litres d'eau au lieu de 150 litres pour un bain.
- 3) **Je lave la vaisselle en machine** : j'utilise ainsi 15 à 19 l d'eau au lieu de 30 à 80 l à la main.
- 4) **Je remplis toujours complètement le lave-linge et le lave-vaisselle avant de les mettre en route et j'utilise la touche "éco"**.
- 5) **Je vérifie que je n'ai pas de fuites**, qui peuvent représenter 20 % de la consommation d'un foyer.
- 6) **Je réutilise l'eau de nettoyage des légumes pour arroser mes plantes.**
- 7) **J'utilise ou j'équipe les toilettes d'un mécanisme de chasse d'eau économique**
- 8) **Je collecte l'eau de pluie à la descente des gouttières à l'aide de bidons** : je m'en sers pour les usages extérieurs

Répartition des consommations d'eau à la maison



Stratégie départementale de l'eau

Le département connaît un accroissement des effets ressentis du changement climatique se traduisant par des conflits d'usage de plus en plus prégnants et une protection insuffisante des milieux aquatiques au long terme.

Ainsi, Mme la préfète a souhaité lancer l'élaboration d'une stratégie départementale sur l'eau. Cette stratégie, qui décline la feuille de route issue des assises nationales de l'eau, a pour but de faire évoluer la politique de gestion de l'eau au niveau local en travaillant non plus uniquement sur la gestion des crises, mais avec une approche plus globale sur la gestion équilibrée de la ressource en eau.

Cette stratégie vise notamment à conforter les connaissances sur les ressources et les prélèvements, mais aussi à trouver des solutions pour à la fois réaliser des économies en développant des usages plus sobres, mais aussi assurer un juste partage de la ressource en eau, pour les usages agricoles, industriels et domestiques, en veillant à la préservation des milieux.

Cette stratégie se base en particulier sur le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), porté par le Sage Allier aval, mais également intégrera pleinement les réflexions menées en concertation forte avec la profession agricole, ou les industriels. La révision du schéma directeur d'eau potable, porté par le conseil départemental, sera la clé de voûte du dispositif pour sécuriser l'AEP. Au-delà de l'axe Allier traité dans le PTGE, des réflexions seront lancées sur les aquifères de la chaîne des Puys et le bassin de la Dore, secteurs particulièrement importants pour le développement durable du territoire.

Contact : direction départementale des territoires - Tél : 04 73 43 16 21